

Désignation des membres de 6 Conseils de quartier du 6^e arrondissement : Monnaie, Notre-Dame-des-Champs, Odéon, Rennes, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Placide (062024003).

EXPOSE DES MOTIFS

Le 6^e arrondissement comporte six Conseils de quartier : Monnaie, Notre-Dame des-Champs, Odéon, Rennes, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Placide.

Désignés le 19 janvier 2021 pour trois ans, les membres de ces Conseils sont arrivés ainsi au terme de leur mandat.

Comme indiqué dans l'article 4 du Règlement Intérieur des Conseils de quartier adopté lors du Conseil d'arrondissement du 22 septembre 2020, ceux-ci sont composés des 16 membres répartis en 3 collèges : le 1^{er} collège qui comprend des élus et des personnalités qualifiées (4 membres dont 2 élus), le 2^{ème} collège qui accueille les représentants des associations (4 membres) et le 3^{ème} collège où sont représentés les habitants tirés au sort (4 membres titulaires et 4 suppléants). Le mandat de ces représentants est de trois ans.

Le tirage au sort du 3^{ème} collège s'est déroulé le lundi 13 novembre 2023 à 15h30, en présence de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services de la Mairie du 6^e arrondissement. La séance était ouverte au public.

Il convient de saluer la qualité de l'investissement des Conseillers de quartier sortants durant ces années. Ils ont été impliqués aussi bien pour la concertation d'importants dossiers portés par la Mairie ainsi que dans les projets de proximité. Quant aux nouveaux Conseillers, souhaitons-leur la bienvenue et réjouissons-nous de collaborer avec eux de manière fructueuse.

Je vous propose d'adopter la nouvelle composition des 6 Conseils de quartier de notre arrondissement (Monnaie, Notre-Dame-des-Champs, Odéon, Rennes, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Placide).

Le Maire du 6^e arrondissement.

Jean-Pierre LECOQ